Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260925-D1032026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 21 septembre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, Mme BRIENT, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN –Adjoints et Mesdames GARDIEN, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Julie HOSTE et Messieurs Philippe BELEGAUD, Michel LASBLEIZ et Jean Yves PERU

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame HOSTE à Monsieur LIGER
Monsieur BELEGAUD à Monsieur LE GOFF
Monsieur LASBLEIZ à Monsieur CRASSIN
Monsieur PERU à Madame MOURET

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 103/2026
PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNES AUX ALSH – SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR LES MERCREDIS, LES PETITES VACANCES ET L'ETE – ANNEE 2026 ET SUIVANTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune fonctionne les mercredis et durant le mois de juillet.

Des conventions sont signées avec les communes de Pabu, Ploumagoar, Plouisy et Saint Agathon dont les enfants sont accueillis par la commune de Grâces pendant ces périodes de fonctionnement. Les enfants de Grâces peuvent également être accueillis dans les ALSH des communes citées précédemment durant les mercredis et les vacances d'été mais également durant les petites vacances.

En 2025 il avait été décidé d'augmenter les tarifs de participations.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs suivants et dire qu'ils seront valables tant que l'une des communes partenaires ne décidera pas l'augmentation de ces participations.

Les tarifs sont les suivants :
- Prix à la journée : 27 €
- Prix à la demi-journée 13.50 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260925-D1032026-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à :

- Signer la convention de la commune de GRACES qui sera adressée aux communes de Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint Agathon,
- Signer les conventions qui seront transmises par les communes partenaires pour l'accueil des enfants de Grâces dans leurs ALSH,
- Dire que la présente délibération sera valable tant que les tarifs ne seront pas modifiés par l'une des parties.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.